



Économiser l'eau potable (tous bénéficiaires)



OBJECTIFS

Réduire de :

10% des prélèvements

définie dans le cadre du Plan Eau, à l'échelle
du bassin Adour-Garonne, soit une contribution
au gain de :

200 millions
de m³

tous usages par économie ou substitution d'eau.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau



AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ensemble des actions éligibles aux financements de l'Agence de l'eau intègrent systématiquement les effets du changement climatique.



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Économiser l'eau potable
- ▶ Réduire la pression des prélèvements

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

L'agence accompagne les opérations à la bonne échelle, c'est à dire permettant de répondre aux enjeux et spécificités du territoire, notamment vis-à-vis du principe de solidarité territorial et urbain-rural.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur la mise en œuvre effective de la stratégie de sobriété adoptée par la collectivité, le pourcentage d'économie d'eau sur une période définie et par rapport à une période initiale de référence, etc.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Pour les études et les actions d'économies d'eau : personne publique ou privée dont le projet sera jugé pertinent par l'Agence de l'Eau au regard des objectifs stratégiques et opérationnels précités et des enjeux du territoire
- ▶ Pour les travaux : personne publique ou privée gestionnaire de services publics d'eau potable
- ▶ Les organismes publics de recherche

CONDITIONS

- ▶ L'opération doit s'inscrire dans une démarche globale d'efficacité et d'économies d'eau permettant une réduction des consommations d'eau potable d'au moins 10%, associée à des actions de sensibilisation et d'appui technique

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- ▶ Les projets justifiés uniquement par une augmentation de la population
- ▶ Les opérations relevant du fonctionnement, de l'entretien courant (dont les analyses ponctuelles réalisées hors études accompagnées par l'Agence) ou de la gestion des installations à la charge de l'exploitant et/ou du maître d'ouvrage

COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Captages, sécurisation de l'alimentation en eau potable et économies d'eau** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



TUTOS ↗

Lien vers la plateforme Rivage : rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Études, expérimentations	Études	70%
Actions de sensibilisation	Communication et sensibilisation	70%
Opérations d'économie et d'efficacité de l'eau (dont dispositifs hydro-économiques)	Investissements en faveur des économies d'eau potable	70%
Opérations groupées des collectivités pour l'équipement des bâtiments publics et des particuliers en toilettes sèches dans la mesure où celles-ci permettent d'atteindre l'objectif global de sobriété à l'échelle de la collectivité, associées à une animation auprès des particuliers (formations, guides, conseils, visites), des modalités de vérification du bon usage de la subvention par la collectivité (engagement à la demande d'aide, preuve de réalisation, contrôles sur le terrain, etc.), et une vérification de la gestion des déchets organiques à la parcelle.	Investissements en faveur des économies d'eau potable	70%
Comptages de quantification et des sectorisations, équipements de recherche de fuites en poste fixe, outils de connaissance du patrimoine (outils de diagnostics et de prédiction, modèles hydrauliques, applications métiers des Systèmes d'Information Géographique,...)	Équipement de gestion patrimoniale	70%
Actions d'animation au sein des collectivités, organismes ou grand public	Animation thématique	70%
Réutilisation des eaux non conventionnelles	► Sélectionner une autre thématique : « Gestion quantitative multi-usages ». Les dispositifs associés sont : <ul style="list-style-type: none">• Études d'opportunité ou de faisabilité pour la réutilisation des eaux non conventionnelles• Travaux de réutilisation des eaux non conventionnelles	70%

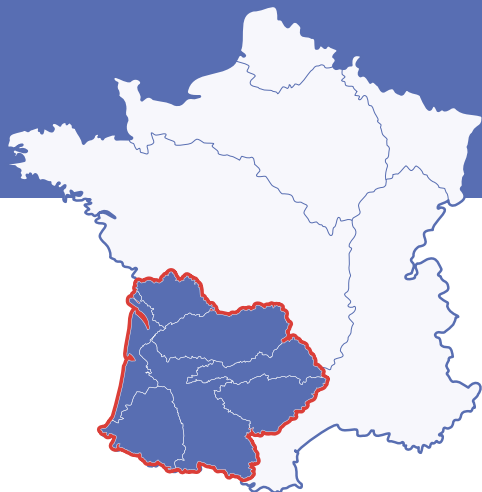


Taux d'aide de **70% max**

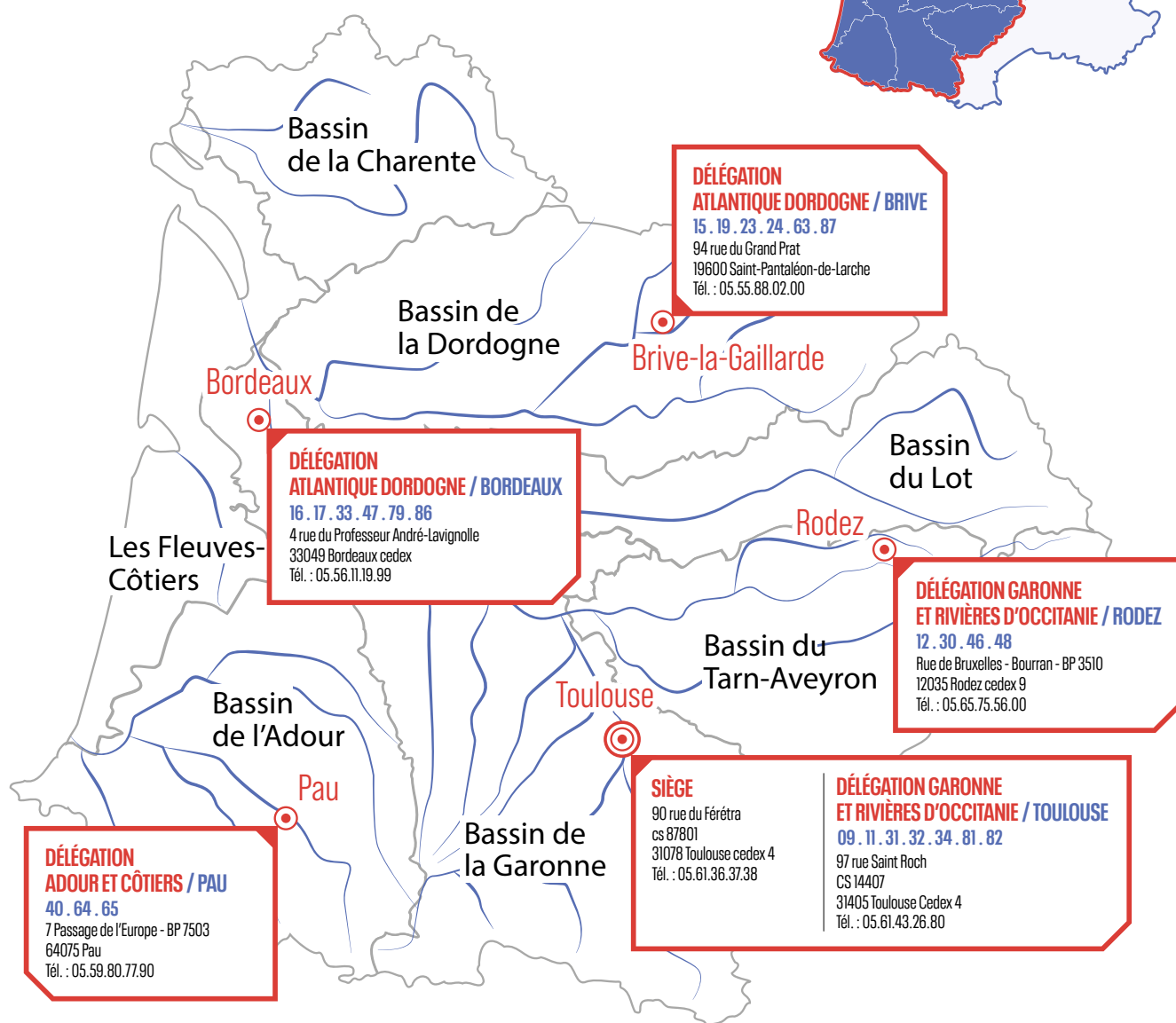
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- ▶ **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- ▶ **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- ▶ **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- ▶ **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- ▶ **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de janvier 2026